



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°23072024 01

Envoyé en préfecture le 30/07/2024
Reçu en préfecture le 30/07/2024
Publié le 30/07/2024
ID : 064-216403741-20240723-23072024_01-DE

Date de convocation
16/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM, Maritchu ERRAMOUSPE, Gaëlle PINSOLLE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Pierre MOUREU, Claire HERALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Nathalie MALÉ, Mme Paula SANTOS, M. Jean-Baptiste MONLAU.

Monsieur Thierry DUCLOS-CAZENAVE a été élu secrétaire de séance.

Objet : ateliers jeunes 2024

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le dispositif instauré par la Communauté de Communes des Luys en Béarn, qui met en œuvre des ateliers jeunes, sur le territoire, afin de permettre à des jeunes de 14 à 17 ans de découvrir le monde du travail, tout en participant à des missions d'intérêt général sur leur commune.

Dans la convention signée le 13 juin 2024, il était convenu que la commune rembourse à l'association « Progrès », 100 % des bourses versées aux jeunes, soit 90 € par participant.

Elle précise que quatre jeunes du village ont participé à ces ateliers et qu'il convient de rembourser l'association de la somme de 360.00€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le remboursement de la somme de 360 € à l'association « Progrès ».

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

Fait et délibéré à Mazerolles, les jours, mois et an que dessus.

La Maire,

Isabelle PÉGUILHÉ



En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstentions : 00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°23072024 03

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 064-216403741-20240723-23072024_03-DE

Date de convocation
16/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILLHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILLHÉ Maire, Christian PÉGUILLHÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE Adjointes, Mmes et MM, Maritchu ERRAMOUSPE, Gaëlle PINSOLLE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Pierre MOUREU, Claire HERALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Nathalie MALÉ, Mme Paula SANTOS, M. Jean-Baptiste MONLAU.

Monsieur Thierry DUCLOS-CAZENAVE a été élu secrétaire de séance.

Objet : renouvellement du bail entre la commune de Mazerolles et Total Energies Marketing France

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail entre la commune de Mazerolles et **Total Energies Marketing France** pour l'installation de la mini station-service sur la commune.

Elle informe l'assemblée que le bail est arrivé à son terme le 14 juin 2024, et ajoute qu'un nouveau bail a été proposé par **Total Energies Marketing France pour une durée de 7 ans**.

Elle donne lecture du bail et précise aux membres du conseil que certains articles ont été modifiés afin de répondre aux attentes de chacun.

Après lecture du bail, le Conseil Municipal

AUTORISE Madame la Maire à accomplir toutes formalités et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré à Mazerolles, les jours, mois et an que dessus.

La Maire,

Isabelle PÉGUILLHÉ



En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	00
Abstentions :	00



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°23072024 04

Envoyé en préfecture le 30/07/2024
Reçu en préfecture le 30/07/2024
Publié le 30/07/2024
ID : 064-216403741-20240723-23072024_04-DE

Date de convocation
16/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE Adjoint, Mmes et MM, Maritchu ERRAMOUSPE, Gaëlle PINSOLLE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Pierre MOUREU, Claire HERALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Nathalie MALÉ, Mme Paula SANTOS, M. Jean-Baptiste MONLAU.

Monsieur Thierry DUCLOS-CAZENAVE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Achats et contrats de maintenance – Convention de groupement de commande avec la Communauté de communes des Luys en Béarn

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accompagner au mieux ses communes membres au travers d'un ensemble d'actions tel que la mise à disposition de personnel et de service, les prestations ponctuelles comme l'assistance juridique et la mutualisation de procédures de commande publique pour des travaux, des services ou l'acquisition de fournitures.

La Commission Solidarité territoriale et politiques contractuelles de la Communauté de communes a donc réalisé un recensement des besoins des communes membres en termes d'achat de fournitures et de matériels, de contrats de maintenance ou de contrôles périodiques des équipements.

Dans ce cadre, la commune de Mazerolles souhaite adhérer au groupement de commande pour les vérifications périodiques des installations électriques et gaz pour la période 2024/2028.

Il convient d'autoriser Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour lequel la Communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement.

Madame la Maire donne ensuite lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de Mazerolles et la Communauté de communes des Luys en Béarn,

Envoyé en préfecture le 30/07/2024
Reçu en préfecture le 30/07/2024
Publié le
ID : 064-216403741-20240723-23072024_04-DE

SLO

CHARGE Madame la Maire de sa signature,

CHARGE Madame la Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Fait et délibéré à Mazerolles, les jours, mois et an que dessus.

La Maire
Isabelle P...


En exercice :	15
Présents :	12
Votants	12
Pour :	12
Contre :	00
Abstentions :	00